PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2022

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 15 mars 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni sur convocation du Maire en date du 10 mars 2022. La séance se tient dans la salle du Conseil municipal, 1 place de l'Hôtel de Ville.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Alexandre BERBETT, Maire :

NOM / Prénom	***QUALITE***	***PRESENCE***	***PROCURATION A***
BERBETT Alexandre	Maire	✓	
HOLLEVILLE Nicolas	1er Adjoint	✓	
LAKOMIAK Evelyne	2e Adjointe	✓	
THEVENOT Sylvain	3e Adjoint	Excusé	**HOLLEVILLE Nicolas – rejoint la séance au point n° 4.1**
BOILLAT Céline	4e Adjointe	✓	
BENNATO Kévin	5e adjoint	✓	
WALTER Dominique	Conseiller	✓	
SIMET Luc	Conseiller	✓	
BRANCART Dominique	Conseiller	✓	
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	✓	
DION Eric	Conseiller	✓	
GRETER Catherine	Conseillère	Excusée	**BERBETT Alexandre**
THIEBAUX Dominique	Conseiller	✓	
GRIMONT Clara	Conseillère	✓	
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	Excusée	**LAKOMIAK Evelyne**
MUMBACH Paul	Conseiller	✓	
LENA Laurette	Conseillère	✓	
STROH Dominique	Conseillère	Excusée	**MUMBACH Paul**
DEMICHEL Hugues	Conseiller	✓	

Y assistent également :

Madame Pauline STEMMELEN, Responsable des Affaires Générales, représentant les services municipaux.
M. Grégory LOBJOIE, journaliste de l'Alsace et représentant la presse.

Monsieur le Maire salue les conseillers et le public et constate que le quorum est atteint.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent**

3. **Budget/Finances**
 - 3.1 Projet et plan de financement Revitalisation de la plaine sportive
 - 3.2 Subventions aux associations et institutionnels 2022

4. **Administration générale**
 - 4.1 Convention de partenariat pour l'utilisation du city-stade
 - 4.2 Convention relative à la carte/application Jeun'Est avec la Région Grand Est pour le Mémorial de Haute-Alsace (MHA)
 - 4.3 Contrat de dépôt-vente de livres au MHA avec la Société Les Editions du quotidien
 - 4.4 Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
 - 4.5 Demande d'avis dissolution Association foncière de Saint-Ulrich

5. **Urbanisme**
 - 5.1 Droit de préemption urbain et commercial

6. **Divers**
 - 6.1 Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 6.2 Informations diverses.

ACCUEIL

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le Conseil Municipal désigne Madame Pauline STEMMELEN en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Maire interroge l'assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du 15 février dernier.

H. DEMICHEL : J'étais malade et je m'étais donc excusé, mais j'avais envoyé un mail avec deux points que je n'ai pas trouvé dans le compte-rendu.

LE MAIRE : Le compte-rendu ne relate pas les débats, c'est le PV qui relate les débats. J'avais répondu sur un point, qui a été corrigé et notre DGS va encore vérifier le deuxième point. C'est pour cela que le PV n'a pas encore été publié. Mais cela concerne la séance précédente (conseil du 14/12/2021).

H. DEMICHEL : Je pensais qu'à ce moment-là, dans le PV du dernier conseil, on retrouverait la demande de modification du PV que j'ai faite.

P. MUMBACH : En ce qui concerne la conciergerie, le nom de l'acquéreur n'avait pas été donné et il figure dans le PV.

LE MAIRE : Il s'agit d'un oubli à l'oral lors de la séance. Il s'agit bien de M. Faruk SHIN.

P. MUMBACH : Il ne peut donc pas inscrit dans le PV.

LE MAIRE : On l'enlèvera et je rajoute que je vous l'ai donné aujourd'hui. Mais vous auriez aussi pu me le demander.

P. MUMBACH : Peut-être que vous auriez pu nous le donner.

LE MAIRE : Vous n'avez jamais oublié quoi que ce soit, vous, heureusement. Ce sera donc corrigé. Mais vous savez, encore une fois, vous pouvez faire vos remarques avant. Vous recevez le PV à l'avance, il n'est pas nécessaire de toujours faire une tribune ici, parce qu'en général, on tient compte de vos remarques quand elles sont fondées.

H. DEMICHEL : Je parle en mon nom, lors de la dernière séance, j'ai essayé de le faire, mais quand je vois ta réponse, ça ne me donne pas envie de me forcer ou de me donner de la peine pour te poser des questions, alors même que j'étais malade et que j'avais envoyé mes remarques 45 minutes avant la réunion.

LE MAIRE : Mais penses-tu vraiment que 45 minutes avant la réunion, je suis devant l'ordinateur à attendre si Hugues DEMICHEL va m'envoyer un mail ?

H. DEMICHEL : Non, mais moi j'étais malade et c'est comme ça. Si cela ne convient pas, je suis désolé.

D. THIEBAUX : On peut comprendre que 45 minutes avant, on ne puisse pas en tenir compte.

H. DEMICHEL : Oui, mais on peut poser des questions au sein du conseil. Dans tous les endroits, c'est comme ça, donc je ne vois pas pourquoi on ne peut pas le faire

LE MAIRE : Vous vous plaisez à rappeler que j'ai été adjoint pendant 12 ans, quand j'avais des remarques à faire sur le PV, je ne venais jamais au conseil municipal balancer ça devant tout le monde, je faisais mes remarques bien en avance, par mail, et en général, les corrections étaient faites. Donc faites pareil, faites-le en avance.

P. MUMBACH : J'ai une autre remarque sur tes engagements concernant le respect architectural et l'isolation extérieure sur la conciergerie, que je ne retrouve pas

N. HOLLEVILLE : Il me semble avoir vu quelque chose dans le compte-rendu.

P. MUMBACH : C'était assez explicite, je souhaiterais que ce qui a été dit par le Maire soit explicite dans le compte-rendu.

LE MAIRE : Encore une fois, ce sont des remarques que vous pouvez faire au préalable.

P. MUMBACH : J'ai envoyé un mail à la DGS.

LE MAIRE : Je n'ai rien vu.

P. MUMBACH : Ensuite, je voudrais faire un commentaire sur les comptes-rendus et la façon de faire ces conseils municipaux. La dernière fois, j'ai quitté la séance parce qu'effectivement, l'ordre du jour était terminé. Il y avait toujours des divers, mais c'est la salle qui pose les questions.

LE MAIRE : Dans le compte-rendu est inscrit : « Nous serons assez attentifs à l'aspect architectural de la rénovation ».

P. MUMBACH : Il y avait plus que cela, isolation extérieure etc.

N. HOLLEVILLE : Il n'a jamais été question d'isolation extérieure.

P. MUMBACH : Si, c'est sûr.

LE MAIRE : C'est vrai que nos agents n'ont que ça à faire, ré-écouter l'enregistrement du conseil.

H. DEMICHEL : Ce que tu dis est ironique, Paul est simplement en train de dire que ce qui a été dit doit figurer dans le compte. Ça parait tout à fait logique et il n'y a rien de mal à ça, toi du coup tu fais une réponse ironique. Après on va nous dire que le conseil ne se passe pas bien, les débats ne sont pas courtois etc. Là, il n'y a rien de pas courtois, il y a une demande de la part de Paul qui demande de manière factuelle que les choses dites en conseil figurent dans le compte-rendu, par contre ta réponse est ironique.

LE MAIRE : Oui, mais elle n'est pas agressive, elle est courtoise.

H. DEMICHEL : Si tu veux continuer l'ironie, on peut.

D. WALTER : On avait dit qu'on se vouvoyait.

H. DEMICHEL : Non, c'est vous qui avez dit ça.

P. MUMBACH : C'est toi Dominique qui a dit ça.

D. WALTER : Ça a été adopté.

H. DEMICHEL : Non, il n'y a pas eu d'adoption.

D. WALTER : On n'est pas au bistro, quand même.

P. MUMBACH : Excuse-moi, on était là pendant 12 ans, on n'était pas au bistro, on n'a jamais été au bistro au conseil municipal.

LE MAIRE : C'est noté, on vérifiera.

P. MUMBACH : Je voulais juste terminer sur une remarque générale. L'ordre du jour est terminé et je constate dans le compte-rendu qu'il y a eu des échanges, des affirmations, des commentaires etc. Moi, je dis que ce n'est pas très contradictoire. J'ai découvert qu'on a augmenté les impôts de 47% ; demandez aux habitants si on a augmenté les impôts de 47%. On ne va pas rentrer à nouveau dans ce détail là, mais je voudrais bien que si c'est prévu à l'ordre du jour, on en parle en contradictoire, mais pas comme ça.

LE MAIRE : Je n'avais pas levé la séance, il ne fallait pas partir.

P. MUMBACH : Bien sûr, mais ce n'était pas prévu à l'ordre du jour comme ça.

LE MAIRE : Non, ce n'était pas prévu.

P. MUMBACH : Si ça doit se dérouler comme ça, on fera venir nos supporters et vous leur donnerez la parole aussi. C'est bête de traiter cela comme ça.

LE MAIRE : Vous l'avez déjà fait. Ce n'est pas bête, ça s'appelle la démocratie, le débat offert aux citoyens de Dannemarie.

P. MUMBACH : Il faut qu'il soit contradictoire.

LE MAIRE : Il est contradictoire, ce n'est pas de notre faute si vous êtes parti.

P. MUMBACH : Ce n'était pas prévu à l'ordre du jour.

LE MAIRE : On peut prendre les questions des citoyens même si elles ne sont pas prévues à l'ordre du jour, on l'a fait depuis le début du mandat.

P. MUMBACH : La municipalité, notamment l'adjoint aux finances, a déclaré des choses, ce n'est pas correct.

LE MAIRE : En réponse à une question d'un habitant. Les absents ont toujours tort, vous n'aviez qu'à rester.

P. MUMBACH : On va rester jusqu'au bout.

LE MAIRE : Comme ça doit se faire normalement.

P. MUMBACH : à condition que ce soit à l'ordre du jour, je voudrais bien que les ordres du jour soient à peu près corrects.

LE MAIRE : Les ordres du jour ne sont pas corrects, maintenant ?

P. MUMBACH : Il faut qu'ils soient complets.

LE MAIRE : Il y a des points « Divers ». Si vous voulez, on va mettre un ordre du jour à rallonge, avec toutes les possibilités de questions que tout le monde aurait, éventuellement, comme ça, ça sera à l'ordre du jour et M. MUMBACH sera content. Il y a des points « Divers », il y a des questions, c'est comme ça.

P. MUMBACH : Il y a « Informations légales », « Informations diverses ». Il n'y a pas marqué « Questions des habitants ».

LE MAIRE : Vous rigolez ? On a adopté un règlement du conseil municipal, où on a ouvert aux questions des habitants. C'est comme ça, ça a été adopté, ça ne vous plait pas parce que vous ne le faisiez pas, mais c'est comme ça, voilà.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour dont 3 procurations, 2 abstentions (H. DEMICHEL, L. LENA) et 2 voix contre (P. MUMBACH, D. STROH) le procès-verbal de la séance du 15 février 2022, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET / FINANCES

3.1 PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT REVITALISATION DE LA PLAINE SPORTIVE
DCM-15-03-2022-01

M. le Maire présente le projet de revitalisation de la plaine sportive, qui a été examinée par la commission Jeunesse, laquelle a donné un avis favorable.

Le projet consiste en la mise en place d'un terrain multisports entre les deux terrains de football et la rénovation de la big rampe au skate-park. Cela permettra de rouvrir le site, qui est fermé depuis plus de trois ans. C'est essentiellement ce module-là qui posait des problèmes de sécurité. Les autres modules seront rénovés grâce à l'association Art'Soc', avec qui la Ville a signé un partenariat en 2021.

Les travaux du terrain multisports sont prévus au printemps, pour une ouverture fin juin.

Ce projet a plusieurs objectifs : le déploiement de la pratique sportive de la jeunesse, l'association des différents clubs sportifs autour d'une dynamique commune (basketball, football et handball), la réalisation de la pratique sportive pour tous de manière libre, l'organisation d'événements sportifs autour de cet équipement et l'utilisation de cet équipement par les établissements scolaires (école élémentaire et collège).

Le coût de l'opération s'élève à 82 736,25 € HT : 36 200 € HT pour le skate-park et 46 536,25 € HT pour le terrain multisports. Des subventions sont possibles au titre du dispositif d'Etat « 5000 terrains de sport » (Agence nationale du sport) et du Département, dont le dispositif n'est pas nommé pour le moment.

M. le Maire présente aux conseillers le plan de financement du projet de revitalisation de la plaine sportive qui est le suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Création d'un terrain multisports	46 536,25 €		
Rénovation de la big-rampe du skate-park	36 200,00 €		
Etat			
Agence nationale du sport - "5000 terrains de sport"		41 368,13 €	*50,00%*
Département - CEA			
(Dispositif non-nommé pour le moment)		24 820,88 €	*30,00%*
Sous-total aides publiques		*66 189,00 €*	*80,00%*
Autofinancement			
Fonds propres		16 547,25 €	*20,00%*
Sous-total autofinancement		*16 547,25 €*	*20,00%*
TOTAL	**82 736,25 €**	**82 736,25 €**	***100,00%***

K. BENNATO : Il faut savoir qu'en commission Jeunesse, le plan de financement adopté ne comportait alors que la création du terrain multisports. Mais par la suite, lors des échanges avec l'Agence Nationale du Sport, celle-ci a émis le souhait d'un projet plus global, incluant l'intégralité de la plaine sportive de Dannemarie et qui intègre la rénovation de la big rampe du skate park. La Région a également été sollicitée dans le cadre d'un fonds d'aide et là aussi, il était nécessaire d'inclure la rénovation de la big rampe dans le projet ; il ne sera finalement pas nécessaire de recourir à ce financement. En regroupant les deux projets, il y a beaucoup plus de chances d'obtenir une subvention.

D. THIEBAUX : Est-ce qu'on a le détail de l'équipement du terrain multisports, des agrès prévus ?

K. BENNATO : Le terrain multisport sera installé sur la dalle où se trouve le terrain actuel, il occupera environ la moitié de la surface. On pourra y pratiquer football, handball et basketball. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre aménagement prévu sur ce site. Il y a aussi des mini-buts sur les côtés.

D. THIEBAUX : Est-ce que ce sera ouvert à tous ?

N. HOLLEVILLE : Le site ne sera pas grillagé, il sera accessible 24H/24.

K. BENNATO : Ce sera accessible à toutes et à tous. Comme l'a dit M. le Maire, on va faire en sorte que cet équipement puisse profiter à l'ensemble des associations.

Le Maire : C'est un point suivant de l'ordre du jour. On parlera plus tard de la convention-type qu'on doit adopter pour rentrer dans les critères de « 5000 terrains de sport ». Le but est d'ouvrir l'équipement au maximum de monde, de conventionner avec le maximum d'associations ou d'organismes, tout en laissant des créneaux libres pour des personnes qui ne sont pas dans des associations. Mais le site ne sera pas fermé, par définition, un city-stade n'est jamais fermé.

D. THIEBAUX : C'est un terrain en synthétique ?

K. BENNATO : Oui.

LE MAIRE : En tous cas, je pense que ça répond à un vrai besoin de la jeunesse, que ce soit sur le city-stade ou sur le skate-park. Il n'y a pas un mois sans qu'on nous demande ce qu'il va advenir du skate-park. Avec cette rénovation-là, on profite de cette enveloppe de l'Etat et de l'aide de la CEA pour le faire à moindre coût. Cela permettra de rouvrir le site et qu'il puisse à nouveau accueillir du monde, pas forcément que des skateurs d'ailleurs, puisque le but d'Art'Soc' est d'attirer tous les publics sur le site, donc c'est une belle opération.

K. BENNATO : Cela répond aussi à un engagement municipal.

K. BENNATO : L'installation sera aux couleurs de la Ville. Il y a donc deux buts principaux, surplombés par des paniers de basket. Sur les côtés, il y a quatre mini-buts, ce qui permet de faire des matchs en deux contre deux ou en un contre un, sur la largeur du terrain. Il y a aussi des petits aménagements des deux côtés, pour permettre de s'asseoir. La structure est entièrement métallique, solide. Avec M. le Maire et M. le 1er Adjoint, nous sommes allés fin 2020 sur la communauté d'agglomération de Sélestat, où trois city stades ont été installés, par trois entreprises différentes auprès desquelles nous avons sollicité des devis. L'intérêt était de voir ce que ça donnait en situation réelle et de constater la qualité de prestation de ces entreprises. Dans la commune d'Ebersmunster, nous avons vu un city-stade fourni par la société EPSL, que nous avons également retenu ; sans entretien particulier de l'installation pendant 10 ans, il est malgré tout impeccable. Cela nous a conforté dans l'idée que c'est un prestataire qui peut fournir des prestations de qualité, une structure solide, qui tient dans le temps et avec un visuel assez sympathique. Les barres métalliques sont pleines, il n'y a pas de résonnement à cause des ballons qui frappent la structure : cela réduit le bruit causé par les jeux, il faut quand même penser aux riverains et aux éventuelles nuisances sonores.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
- APPROUVE le projet et le plan de financement de revitalisation de la plaine sportive.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions en conséquence et à signer les conventions en résultant.

3.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONNELS 2022 DCM- DCM-15-03-2022-02

La commission Vie Associative s'est réunie il y a quelques jours et a examiné les demandes de subvention parvenues dans les temps, pour ce qui est des subventions de fonctionnement et d'investissement pour 2022. Le Maire précise que certaines associations n'ont pas déposé de dossier, d'autres n'ont pas souhaité faire de demande, d'autres se sont vues demander des pièces complémentaires pour pouvoir se prononcer : pour ces associations, la commission n'a pas pu se prononcer lors de sa réunion. De ce fait, la commission a proposé de ne pas attribuer l'intégralité de l'enveloppe disponible, qui est de 45 000 €. Si les pièces complémentaires demandées parviennent ou si des associations envoient une demande tardive, il sera possible de réunir à nouveau la commission Vie Associative et de voter le complément lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire précise que les propositions suivantes ont recueilli un avis favorable de la commission Vie Associative à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires en matière de subventions accordées aux associations pour l'exercice 2022, selon détail ci-dessous :

ASSOCIATION	Fonctionnement Article 6574	Investissement Article 6574	VOTE
Amicale de pêche et de loisirs	**300**	**550**	A l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	0	**500**	A l'unanimité
APCP	**250**	**400**	A l'unanimité
ART'SOC	**1000**	0	A l'unanimité
Association Avicole	**1600**	0	A l'unanimité
Association du Foyer de la Culture	**4000**	0	A l'unanimité (hors présence A. BERBETT et D. THIEBAUX – hors voix S. THEVENOT)
Association des Amis de la Médiathèque	**1000**	0	A l'unanimité
Association Tennis de Table	**400**	0	A l'unanimité
Chorale	**250**	0	A l'unanimité
Club Canin	**1650**	0	A l'unanimité
HDC Dissidents	**800**	0	A l'unanimité (hors présence L. LENA)
IRON Club	**400**	0	A l'unanimité
Jardins Familiaux	**300**	**400**	A l'unanimité
La Dannemarienne	**2500**	0	A l'unanimité
Les Amis de l'Hôpital	**250**	**250**	A l'unanimité
Les Amis de l'Orgue Callinet	**950**	0	A l'unanimité
Association Les Tranchées Oubliées	**500**	**500**	A l'unanimité (hors présence P. MUMBACH)
MJC	**2300**	**500**	A l'unanimité hors voix S. THEVENOT
Orchestre d'Harmonie	**250**	**1 500**	A l'unanimité
RCD	**800**	**1500**	A l'unanimité hors voix S. THEVENOT
Sound Go Networks	**2000**	0	A l'unanimité (hors présence K.

			BENNATO)
Sundgau Oxygène	**250**	**1 000**	A l'unanimité
Tennis Club	**500**	0	A l'unanimité
UCJE Handball	**2000**	**1000**	A l'unanimité
UNC AFN Dannemarie	**500**	0	A l'unanimité
TOTAUX	**24 750**	**8 100**	

Le Maire précise que l'Association Avicole, le Club Canin et la Dannemarienne sont soutenus spécifiquement par rapport à l'augmentation de la taxe foncière : les subventions ont donc été augmentées en conséquence, conformément à l'engagement pris en ce sens.

Soit un total à inscrire en dépenses de fonctionnement de 32 850 €.

M. Le Maire propose, après proposition de la Commission « Vie Associative » qui s'est réunie le 28/02/2022, d'accorder les subventions telles que présentées ci-dessus.

Les conseillers concernés par l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur fonction au sein de l'une ou l'autre association, quittent la séance au moment du vote et selon détail précisé ci-dessus. Quittent la salle : P. MUMBACH, D. THIEBAUX, K. BENNATO, A. BERBETT et L. LENA.

Il convient dès lors de désigner un nouveau président de séance.

N. HOLLEVILLE propose sa candidature. Il n'y a aucune autre candidature.
N. HOLLEVILLE est désigné président de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix (dont 1 procuration) pour et conformément aux précisions apportées, décide :
- D'ACCORDER les subventions telles que proposées par la Commission « Vie Associative » : Associations (article 6574) : 32 850 €,
- D'AFFECTER lesdites subventions en section de fonctionnement et aux comptes tels que détaillés ci-dessus.

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires en matière de subventions et de cotisations versées aux institutionnels pour l'exercice 2022, selon détail ci-dessous :

INSTITUTIONNEL	MONTANT	ARTICLE
Ecole élémentaire et maternelle	**5000 €**	657361
C.C.A.S	**16 000 €**	657362
Bibliothèque centrale des prêts	**160 €**	65738
G.A.S	**720 €**	65738
Œuvres sociales des Pompiers	**440 €**	65738
Fabrique de l'Eglise de Dannemarie	**877 €**	6574
Association des Maires du Haut-Rhin	**1 100 €**	6574
Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin	**75 €**	6574
Fondation du Patrimoine	**160 €**	6574
Mémorial Alsace-Moselle	**100 €**	6574

Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse	**222 €**	6574
Société d'Histoire du Sundgau	**33,50 €**	6574
TOTAL	**24 887,50 €**	

Il s'agit des subventions et cotisations habituelles, il n'y a pas de grande nouveauté, à part l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse, auquel nous avons adhéré pour renforcer la promotion autour du Mémorial. Par ailleurs, la Société d'Histoire du Sundgau n'apparaissait pas ici, mais comme les autres associations dont nous sommes membres apparaissaient, j'ai souhaité la faire figurer.

Les conseillers intéressés ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants et conformément aux précisions apportées :
- D'ACCORDER les subventions et cotisations institutionnelles telles que proposées, soit un montant total de 24 887,50 €,
- D'AFFECTER lesdites subventions et cotisations en section de fonctionnement et aux comptes tels que détaillés ci-dessus.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'UTILISATION DU CITY-STADE DCM-15-03-2022-03

M. THEVENOT rejoint la séance.

Dans le cadre du projet de revitalisation de la plaine sportive et de notre demande de subvention au titre du dispositif « 5000 terrains de sport », l'Agence nationale du sport demande à la collectivité de valider un modèle type de convention, fourni par l'Etat, à signer avec les utilisateurs pour la mise à disposition du terrain multisports.

M. le Maire présente le projet de convention.

Le but est de favoriser la pratique sportive du plus grand nombre et donc des associations susceptibles d'utiliser le terrain : RCD, UCJE Handball,

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation d'un équipement sportif et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. L'utilisation des équipements sportifs du propriétaire est définie selon un planning annexé à la convention. Les horaires indiqués correspondent à l'arrivée et au départ du site des utilisateurs. Toute demande d'utilisation exceptionnelle doit être formulée par écrit au propriétaire de l'équipement au moins 15 jours à l'avance pour être instruite. L'utilisateur ne peut utiliser les équipements sportifs qu'avec l'accord écrit du propriétaire de l'équipement. L'utilisateur a l'obligation d'informer le propriétaire de l'équipement par écrit de la non utilisation des équipements sportifs et de tout changement de calendrier. En cas de non-occupation des créneaux horaires mis à disposition, le propriétaire de l'équipement se réserve la possibilité de réaffecter les créneaux concernés à une autre association.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature. Toutefois, cette entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la réception par le propriétaire de l'équipement d'un exemplaire de la présente convention dûment signée par le représentant de l'utilisateur et de la présentation de l'attestation d'assurance. Toute modification de ses dispositions doit faire l'objet d'un avenant.

Le projet de convention a été transmis aux conseillers avec l'ordre du jour du Conseil.

L. LENA : Qui va contrôler l'accès puisque c'est ouvert à tous publics ?

LE MAIRE : La semaine, ce seront les utilisateurs institutionnels. Après c'est comme une salle, si à un moment donné on voit qu'il y a des problèmes d'utilisation, il faudra mettre tout le monde d'accord, mais les signataires de cette convention seront destinataires d'un planning comme pour les salles municipales. Le week-end sera plutôt consacré aux créneaux libres.
On en a déjà parlé au foot, au hand et au collège qui se sont tous montrés très intéressés par le projet.

H. DEMICHEL : Pourquoi on n'a demandé que 50% de subvention si on pouvait obtenir 80% ?

LE MAIRE : C'est pour jouer la carte de la prudence, être sûr qu'on ait ces 50%, puisque c'est le minimum qu'ils donnent. On sait également que la CEA finance ce type de projet.
Un plan de financement peut bouger, si pour une raison quelconque la CEA disait non, on pourrait toujours solliciter la Région.

H. DEMICHEL : Tu nous as expliqué que pour un projet il fallait que les choses soient ficelées et tu nous dis que les choses peuvent bouger.

LE MAIRE : Ça ne devrait pas puisque d'après les discussions que nous avons eues avec les financeurs, il ne devrait pas y avoir de surprises. Sur le dispositif « 5000 terrains de sport », nous sommes parmi les premiers à déposer un dossier.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
- APPROUVE le projet de convention tel que présenté.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec les utilisateurs suivants :
Racing Club Dannemarie, UCJE Handball Dannemarie, ADAPEI Papillons blancs (IME de Dannemarie), école élémentaire de Dannemarie et collège de Dannemarie.

4.2 CONVENTION RELATIVE A LA CARTE/APPLICATION JEUN'EST AVEC LA REGION GRAND EST POUR LE MEMORIAL DE HAUTE-ALSACE (MHA) DCM-15-03-2022-04

M. le Maire présente la convention relative à la carte / application Jeun'Est avec la Région Grand Est pour le MHA.

La Région a décidé d'offrir aux jeunes de 15 à 29 ans une application mobile et une carte et de créer un portail dénommés « Jeun'Est ». Ce dispositif permet de poursuivre une action d'accompagnement de la scolarité des lycéens, des étudiants et des apprentis sur différents volets tels que la culture, le sport et de faire bénéficier d'autres publics jeunes d'avantages, jeux-concours, bons plans, informations diverses.

La Région a décidé de retenir un dispositif caractérisé par la délivrance d'une carte et/ou application personnalisée qui accompagne le jeune – ci-après dénommé « le bénéficiaire ». La carte est associée à un compte crédité automatiquement et utilisable par le bénéficiaire auprès du réseau de partenaires conventionnés sur le territoire dédié à Jeun'Est.

Le montant de l'aide allouée par la Région à chaque bénéficiaire est fixé par l'Assemblée Régionale. Le montant est consultable sur le site de Jeun'Est : www.jeunest.fr. Ce montant est automatiquement crédité sur le compte du bénéficiaire Jeun'Est, en fonction des avantages financiers accordés par la Région et du statut du jeune.

La présente convention prend effet à la date de sa notification. Elle est reconduite annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation, par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'une des parties. Elle prend fin en tout état de cause au terme du marché avec le prestataire

Le projet de convention a été transmis aux conseillers avec l'ordre du jour du Conseil.

L. SIMET : Elle s'adresse à qui ?

N. HOLLEVILLE : La communication est faite dans tous les lycées et sur le site internet de la Région.

LE MAIRE : La seule condition est l'âge, il n'est pas nécessaire d'être étudiant.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
- APPROUVE le projet de convention tel que présenté.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

4.3 CONTRAT DE DEPOT-VENTE DE LIVRES AU MHA AVEC LA SOCIETE LES EDITIONS DU QUOTIDIEN
DCM-15-03-2022-05

M. le Maire présente le contrat de dépôt-vente de livres au MHA avec la Société les Editions du Quotidien.

Ladite Société propose de mettre en dépôt-vente 10 livres « Weltkrieg » et 10 livres « Cahier d'un survivant », respectivement au prix de 35 € et de 15 €. La Ville disposera d'une commission de 30 % par article vendu.

Le règlement des ouvrages sera effectué dans un délai de 120 jours à compter de leur réception. A compter de ce délai, la Ville pourra rendre les invendus au déposant ou les conserver en réglant l'ensemble des livres commandés.

Le projet de contrat a été transmis aux conseillers avec l'ordre du jour du Conseil.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
- APPROUVE le projet de convention tel que présenté.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

4.4 REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN (SEGR)
DCM-15-03-2022-06

M. le Maire présente le projet de révision des statuts du SEGR.

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le projet de révision des statuts a été transmis aux conseillers avec l'ordre du jour du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14/12/2021 ;**
- **Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.**
-

4.5 DEMANDE D'AVIS DISSOLUTION ASSOCIATION FONCIERE DE SAINT-ULRICH
DCM-15-03-2022-07

M. le Maire présente la demande d'avis pour la dissolution de l'Association foncière de Saint-Ulrich.

L'Association explique que si elle procède à sa dissolution et que la gérance est faite par la Commune de Saint-Ulrich, elle en tirera des avantages, dont l'économie de deux postes (gestion par un élu et le secrétaire de Mairie), la récupération de la TVA sur les investissements et la possibilité d'obtenir des subventions (les chemins d'exploitation deviendront des chemins ruraux).

Ladite Association a donc décidé de prononcer sa dissolution par délibération en date du 16/11/2021. Elle s'engage à verser à la Commune de Saint-Ulrich ses actif et passif de trésorerie et a acté que les terres agricoles seront cédées à la Commune de Saint-Ulrich par le biais d'un acte administratif ou notarié.

Le courrier de demande d'avis de l'Association ainsi que l'extrait de son PV actant la dissolution ont été transmis aux conseillers avec l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise qu'une association foncière peut être dissoute à n'importe quel moment mais que pour en créer une il faut attendre un remembrement. Il ajoute qu'il est prévu d'en créer une à Dannemarie à l'issue du remembrement en cours et qu'il y trouve plus d'avantages que d'inconvénients.

Une discussion s'engage autour de la vague actuelle de dissolutions d'associations foncières.

Le Conseil municipal, après délibération et avec deux abstentions (Eric DION, Luc SIMET) :
DONNE un avis favorable à la dissolution de l'Association foncière de Saint-Ulrich.

5. URBANISME

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET COMMERCIAL

- SCHNEIDER-MULLER
- Mme DELABAYS
- M. BERBETT
- M. WALTER

6. DIVERS

6.1 INFORMATIONS LEGALES : ACTES DELEGUES AU MAIRE

- ✓ **Fleurissement Printemps 2022**

M. le Maire a signé un marché pour le fleurissement au printemps 2022 avec la Société HORTICULTURE TROMSON pour un montant de 9990 € HT.

- ✓ **Taille des platanes au MHA**

M. le Maire a signé un marché pour la taille des platanes au MHA avec l'Association RE-SOURCES PAYSAGE pour un montant de 6660 € TTC.

- ✓ **Curage des fossés Chemin du Fullerweg**

M. le Maire a signé un marché pour le curage des fossés Chemin du Fullerweg avec la Société MTP MAINTENANCE ET TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 5059,20 €TTC (côté droit) et 3856,80 € TTC (côté gauche), soit un total de 8916 € TTC.

- ✓ **Don de la Commune de Hagenbach pour le MHA**

M. le Maire a accepté le don de la Commune de Hagenbach d'un montant de 500 € pour une salle d'exposition pour le MHA.

6.2 INFORMATIONS DIVERSES

Communication du Maire :

LE MAIRE : J'ai condamné l'agression russe dès les premières heures de l'invasion. Puis j'ai proposé que la commune prenne sa part dans l'élan de solidarité. En partenariat avec la Protection Civile, une collecte de produits d'hygiène, literie a été organisée en mairie, et la collecte alimentaire du Super U a été relayée. En accord avec les adjoints, j'ai proposé le logement de l'étage de la Maison de Santé, inoccupé pour le moment. Il y a eu un gros travail des adjoints et d'une partie du conseil municipal, et de bénévoles, par le biais de dons de linge, de meubles, etc., Le logement est prêt à recevoir 8 personnes, c'est un très grand logement, propre. Evelyne est en contact avec un certain nombre d'associations qui organisent le déplacement des réfugiés, il y aura peut-être des personnes dans le logement d'ici la fin de la semaine. Merci et bravo pour l'action.

E. DION : Benoît HUG souhaite aider pour achalander le frigo. Il y a eu beaucoup de propositions de commerçants, d'habitants de Dannemarie pour les meubles ou d'autres dons.

LE MAIRE : Vous aurez également remarqué que nous avons accroché le drapeau ukrainien à la mairie.

D. THIEBAUX : Ce qui se passe est plus compliqué qu'il n'y paraît. Le drapeau ukrainien à la mairie me choque, tout comme l'accueil des réfugiés ukrainiens, d'autres conflits ont eu lieu pour lesquels on ne s'est pas manifesté, pour lesquels on n'a pas accueilli de réfugiés, qui sont pour le coup hébergés dans des camps. D'accord pour envoyer de l'aide en Ukraine, mais de là à mobiliser la terre entière pour les ukrainiens, cela me dérange. J'ai vu un reportage d'une journaliste française, qui s'est rendue dans le Donbass, et ses reportages ont été refusés par les médias français.

D. WALTER : Je comprends le sens de ta remarque en ce qui concerne les autres conflits qui se déroulent.

H. DEMICHEL : On n'est pas là pour trancher le conflit. La question soulevée est celle de l'implication de la commune, notamment pour ce qui est de l'affichage du drapeau ukrainien sur la mairie, qui fait débat.

LE MAIRE : L'affichage du drapeau n'est pas à l'ordre du jour, il n'est pas possible de voter sur ce point. Nous avons répondu à l'appel de la Protection Civile et de la Préfecture. Pour ma part je serai toujours du côté des démocrates contre un régime autocratique.

Le carnaval est de retour dans 15 jours à Dannemarie, après 25 ans d'absence, cela promet d'être une belle fête et je vous encourage à y aller.

Le samedi 16 avril à 14H, aura lieu la chasse aux œufs autour du Foyer de la Culture. L'invitation a été transmise aux écoles via l'USEP. Un atelier de bricolage sera proposé.
Le Relais des associations a procédé à la mise en place des décorations de Pâques dans la Ville (entrées de ville, mairie, écoles).

Une cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans est prévue le samedi 26 mars à 11h. 18 jeunes sont concernés, inscrits d'office sur les listes électorales. Un courrier a été envoyé à ces jeunes pour les inviter à cette cérémonie de remise des cartes, l'occasion de rappeler l'enjeu du vote, puis de partager un temps de convivialité.

N. HOLLEVILLE : Le 2 avril nous organisons Alsace Propre, une journée de ramassage des déchets. Cela débutera à 8H avec un petit-déjeuner, puis le départ aura lieu à 8H30, le matériel sera fourni par la commune. Les inscriptions sont encore ouvertes, un appel sur les réseaux de la Ville est à venir.

LE MAIRE : Le Conseil municipal des enfants a organisé une journée similaire il y a une quinzaine de jours. Ces jeunes sont très impliqués dans la vie de la commune. La réalisation de nichoirs est en cours avec la Maison de la Nature sous la houlette de Clara, ils seront installés à différents lieux repérés avec l'animateur de la Maison de la Nature. Suivra la confection d'un hôtel à insectes. Ils visiteront l'Assemblée Nationale et le Musée de l'Homme le 22 avril.

QUESTIONS DES ÉLUS :

H. DEMICHEL : Je souhaite revenir sur la question des déchets, plus précisément l'état de la zone située derrière la gare, où il y a des dépôts de gravats. Le sujet a déjà été abordé en conseil en 2020, le nettoyage qui avait été évoqué alors qu'il n'a pas été fait.

D. THIEBAUX : Il s'agit d'un dépôt ancien.

LE MAIRE : C'est en effet un problème qui n'est pas récent. A la place des barrières, de gros rochers ont été disposés, on ne peut donc plus y accéder directement avec un véhicule et déverser des gravats supplémentaires. Des devis ont été demandés pour débarrasser et traiter les traverses de chemin de fer, qui sont en mauvais état et polluées, mais cela coûte environ 50.000 €. Pour le moment, nous ne disposons pas du budget nécessaire pour cette opération.

H. DEMICHEL : Je trouve surtout très dommage les dépôts de gravats.

N. HOLLEVILLE : L'évacuation de gravats prend beaucoup de temps et il faut actuellement les transporter assez loin. Malheureusement, le phénomène n'est pas limité à cet endroit spécifique. Un gros dépôt sauvage a d'ailleurs été nettoyé fin janvier par les agents au niveau de l'entreprise VOCO. Pour nettoyer les incivilités de certains, il faudrait consacrer une demi-journée de travail chaque semaine uniquement à cette tâche.

LE MAIRE : Après l'ouverture de la déchetterie, il sera certainement plus facile d'évacuer les gravats en question. Je précise que vu l'ampleur du dépôt en question, j'ai enclenché la procédure pour infliger l'amende de 1.000 €. Les auteurs du dépôt ont été identifiés et le titre de recette a donc été émis à leur encontre. Nous avons par ailleurs fait l'acquisition d'une caméra de chasse, qui pourra être installée aux endroits où ont régulièrement lieu des dépôts de déchets. Cela nous permettra d'identifier les auteurs de ces dépôts.

H. DEMICHEL : Je m'interroge sur la façon dont peut être perçu ce type de dispositif.

LE MAIRE : Je voulais également vous parler de l'augmentation des tarifs du gaz, qui survient alors même que la commune doit renouveler son contrat gaz. Le tarif a triplé : l'année dernière, nous étions à 41.000 € environ de coût pour le chauffage gaz de nos bâtiments ; cette année, nous serons à 120.000 €. D'où l'intérêt d'adhérer à un groupement de commande, même si cela n'aurait pas un impact drastique sur la facture. Une baisse de 5 à 10 % serait cependant possible. Le budget va être compliqué à mettre en place avec une telle augmentation, avec en parallèle l'augmentation des prix des carburants. Il faut s'attendre à un surcoût assez conséquent pour les frais de gaz et de carburant, qu'il faudra absorber sur le budget. J'ai interpellé mes collègues maires de l'Association des Maires du Haut-Rhin lors de l'assemblée générale. L'appel a été entendu et va être relayé auprès de l'Etat, mais sans certitude quant aux résultats : il serait bon que l'Etat entende que faire supporter à des budgets communaux des triplements de tarifs d'une année sur l'autre est intenable sur la durée.

K. BENNATO : Charge à l'AMF au niveau national de mobiliser les communes, comme l'a fait l'Association des Communes Forestières. Il y a en effet eu suffisamment de motions envoyées au Premier Ministre pour que l'Etat renonce à sa réforme de l'ONF, qui prévoyait un doublement des frais de garderie.

H. DEMICHEL : Quels sont les délais pour faire les cartes d'identité ?

LE MAIRE : Le délai de fabrication d'une carte est d'environ quatre semaines, le délai pour prendre un rendez-vous est de deux mois environ. Toutes les communes équipées de stations sont débordées et il y a énormément de demandes.

N. HOLLEVILLE : Il y a un phénomène d'engorgement : avec la levée des restrictions sur les voyages, les gens s'aperçoivent que leurs documents d'identité ne sont plus forcément valables. Il y a une explosion de la demande.

LE MAIRE : Le constat est le même dans toutes les communes équipées de stations (Altkirch, Mulhouse, Saint-Louis, etc). Si davantage de communes étaient équipées de stations, cela désengorgerait le système. 95% des demandes reçues en mairie de Dannemarie proviennent de personnes de la CCSAL.

N. HOLLEVILLE : Nous avions eu un peu le même phénomène l'année dernière, mais dans des proportions moindres car les restrictions sanitaires étaient encore importantes selon les destinations (tests, pass etc.).

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. PACCELIERI : j'ai une question concernant le plan de financement du MHA publié dans le Lien. Je ne retrouve pas le prix d'achat du bâtiment dans le plan de financement.

LE MAIRE : en effet, les 300.000 € ont été dépensés en 2013, lors de l'achat, ils ne peuvent donc pas figurer dans le plan de financement, car cela n'est pas finançable par les subventions publiques. Il est vrai qu'on aurait pu l'indiquer quelque part, puisque la commune a bien dépensé cet argent, mais cette dépense n'a jamais été inclue dans le plan de financement.

N. HOLLEVILLE : C'était un bâtiment communal depuis 2013, les chiffres donnés concernent les travaux pour une transformation en ERP, en Mémorial. La valeur du bâtiment pourrait effectivement être ajoutée dans le plan de financement.

M. PACCELIERI : J'ai une autre remarque, toujours par rapport au Lien, dont vous êtes le directeur de la publication. En page 35, se trouve une tribune de l'espace minoritaire. Au chapitre « La justice a rétabli la vérité », je suis directement visé. Je me demande si cette tribune peut porter des attaques personnelles à l'encontre de citoyens de Dannemarie ?

LE MAIRE : Vous n'êtes pas n'est pas nommé personnellement. Il y a une distinction dans la loi à cet égard. De plus, même en étant directeur de la publication, je n'ai pas à apporter de modification à ce que le groupe minoritaire écrit. C'est leur responsabilité.

K. BENNATO : Je pense que vous faites allusion à la loi sur la liberté de la presse de 1888, dans laquelle le directeur de publication est responsable de ce qui est publié dans un journal ou une revue. Cependant, il faut opposer à cette loi le droit d'expression des élus d'opposition. Les seuls cas dans lesquels il est possible de refuser la publication sont la publication d'injure ou d'outrage, ou en cas de diffusion volontaire de fausse nouvelle. Le fait de dire qu'un jugement a été rendu ne constitue pas une injure ou un outrage, et il ne s'agit pas d'une fausse information. Il vous est toujours possible d'intenter une action en diffamation si vous estimez être visé par cette tribune et que vous considérez que votre réputation est atteinte.

M. PACCELIERI : Je ne vais pas intenter une telle action, mais je souhaitais attirer votre attention sur cela : j'espère que cette tribune ne va pas servir à attaquer aujourd'hui M. PACCELIERI, demain untel etc. Je n'ai pas la même interprétation des termes justice, vérité et condamnation, que ceux qui les ont employés dans cette tribune. J'aimerais moi aussi pouvoir m'expliquer sur ces points, parce que beaucoup ici ne savent pas ce qu'il s'est passé exactement.

LE MAIRE : La loi protège le droit d'expression des élus d'opposition minoritaires.

M. PACCELIERI : A l'attention de M. THIEBAUX et M. DEMICHEL, je comprends et respecte votre point de vue, votre gêne quant à la présence du drapeau ukrainien au fronton de la mairie. Mais M. THIEBAUX, cela ne vous a pas gêné d'avoir la devise fasciste pendant 17 semaines devant la mairie ? Et vous, M. DEMICHEL, vous avez voté pour qu'on ait la devise fasciste pendant 17 semaines devant notre mairie ?

LE MAIRE : Cela n'a pas jamais été mis au vote.

H. DEMICHEL : Je précise à nouveau mon propos. J'ai simplement dit ici qu'à mon sens, le conseil municipal n'allait pas faire avancer les choses quant aux relations Ukraine/Russie et que cela était au-delà des compétences de cette assemblée. J'ai simplement dit qu'en tant que conseiller, je peux comprendre le point de vue d'un autre conseiller, qui lui se pose la question de l'opportunité d'afficher ce drapeau sur notre mairie. Je n'ai pas dit que j'étais pour ou contre, j'ai simplement défendu le droit d'un autre conseiller à pouvoir exprimer une opinion différente.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance à 21:55.

Dannemarie, le ……

Le Maire :

Alexandre BERBETT

TABLE DES DELIBERATIONS :

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent**

3. **Budget/Finances**
 - 3.1 Projet et plan de financement Revitalisation de la plaine sportive
 - 3.2 Subventions aux associations et institutionnels 2022

4. **Administration générale**
 - 4.1 Convention de partenariat pour l'utilisation du city-stade
 - 4.2 Convention relative à la carte/application Jeun'Est avec la Région Grand Est pour le Mémorial de Haute-Alsace (MHA)
 - 4.3 Contrat de dépôt-vente de livres au MHA avec la Société Les Editions du quotidien
 - 4.4 Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
 - 4.5 Demande d'avis dissolution Association foncière de Saint-Ulrich

5. **Urbanisme**
 - 5.1 Droit de préemption urbain et commercial

6. **Divers**
 - 6.1 Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 6.2 Informations diverses.

N°	***NOM PRENOM***	*Présent*	*Absent*	***Procuration A***	***SIGNATURE***
1	BERBETT Alexandre	✓			
2	HOLLEVILLE Nicolas	✓			
3	LAKOMIAK Evelyne	✓			
4	THEVENOT Sylvain		X	**HOLLEVILLE Nicolas**	
5	BOILLAT Céline	✓			
6	BENNATO Kévin	✓			
7	WALTER Dominique	✓			
8	SIMET Luc	✓			
9	BRANCART Dominique	✓			
10	DZIURDZI Marie-Laure	✓			
11	DION Eric	✓			
12	GRETER Catherine		X	**BERBETT Alexandre**	
13	THIEBAUX Dominique	✓			
14	GRIMONT Clara	✓			
15	SCHNOEBELEN Marion		X	**LAKOMIAK Evelyne**	
16	MUMBACH Paul	✓			
17	LENA Laurette	✓			
18	STROH Dominique		X	**MUMBACH Paul**	
19	DEMICHEL Hugues	✓			